

Trame d'intervention sur harcèlement auprès des familles



Objectifs:

- Connaître ce qu'est et ce que n'est pas le harcèlement
- Connaître ce que fait l'école en situation de harcèlement
- Connaître le rôle d'un parent d'un enfant auteur de harcèlement ou d'un enfant harcelé

Déroulement	
Temps 1 5 min	Café convivial Les chaises sont disposées en cercle semi-fermé pour laisser visible de TBI et le café accessible à tous. Les intervenants se positionnent au même niveau que les parents et enseignants participants.
Temps 2 5 min	Introduction, présentation de chacun et des objectifs Tous en cercle, présentation de chacun : - Intervenants en explicitant les fonctions - Enseignants, stagiaire, membre du péricolaire, AESH ... - Parents qui précisent spontanément quels enfants ils ont dans l'école, dans quelle classe Présentation des objectifs du temps de rencontre : - Comprendre ce qu'est, ce que n'est pas le harcèlement - Faire connaître l'action de l'école dans les situations de harcèlement - Comprendre la situation de parents d'élève victime, acteur ou témoin de harcèlement et leurs possibilités d'intervention
Temps 3 30 min	4 études de cas interactives : ➤ <u>Situation 1 :</u> <i>Dans la cour de récréation, un père d'élève insulte un camarade de son fils devant tout le monde. Le lendemain, le fils et le camarade insulté par le père se disputent dans le couloir.</i> <i>Est-ce une situation de harcèlement ?</i> <u>Eléments d'analyse :</u> <u>NON, ça n'est pas une situation de harcèlement.</u> Situation problématique générée par l'intervention des parents Occasion de souligner que ce sont les enseignants qui ont le droit de s'adresser aux élèves en cas de problème, un parent ne peut pas intervenir directement auprès d'un autre enfant dans l'enceinte de l'école. En cas de difficultés les enseignants restent les interlocuteurs privilégiés des familles pour trouver ensemble une solution.

Contenu proposé par l'équipe de circonscription de Belfort Sud et Mme Brune Haster-Laurent, référente départementale harcèlement

➤ Situation 2 :

En surveillant la cour de récréation, l'enseignant se rend compte que X est seul, adossé contre le mur du bâtiment ; il ne semble pas au mieux de sa forme. Il décide de discuter avec lui ; X finit par lui confier que Y s'en prend à lui de façon verbale depuis plusieurs jours.

Est-ce une situation de harcèlement ?

Éléments d'analyse :

Oui, c'est une situation de harcèlement.

Impression de mal être. Les parents insistent sur la notion de récurrence de la situation.

Le rôle des enseignants est essentiel. Ils permettent de recueillir les éléments perceptibles. Ils sont les experts de leurs élèves, ils connaissent leurs appétences, leurs goûts, leur réaction dans le cadre scolaire.

Intervention des parents :

Les parents indiquent que les harceleurs et les harcelés ont un profil à détecter. Ils précisent également que les situations de harcèlement ne se déroulent pas uniquement dans l'école ni devant l'adulte.

Comment expliquer que certaines situations échappent aux enseignants ou aux parents ? L'enfant peut ressentir la peur, la honte, le chantage affectif peut parfois amener l'enfant à continuer à jouer avec l'enfant auteur de harcèlement. Les familles ont elles aussi un rôle à jouer dans la communication avec leurs enfants pour qu'ils se sentent libres de se confier auprès d'eux également.

➤ Situation 3 :

Un groupe d'élèves crée un groupe Snapchat. Ils publient une vidéo dégradante concernant une élève de la classe. La vidéo est partagée massivement.

Est-ce une situation de harcèlement ?

Éléments d'analyse :

OUI c'est une situation de harcèlement et même de cyber-harcèlement.

Difficile à vivre car impression de tsunami, effet massif, tout le monde peut écrire et cela suit l'enfant jusqu'à son domicile alors que dans les autres cas le harcèlement s'arrête aux portes de l'établissement scolaire.

Intervention des parents :

La place des écrans dans le foyer questionne les parents : entre nécessité de limiter leur temps d'utilisation, d'accompagner l'utilisation autonome, la surveillance nécessaire afin d'éviter la possibilité de communiquer sans contrôle parental entre enfants via cet outil, la peur d'isoler son enfant en ne lui donnant pas accès au téléphone.

Certains moyens de communication effacent instantanément la discussion (snap, jeux vidéos), à l'inverse sur d'autres la communication est consultable à posteriori. La trace laissée peut permettre d'identifier une situation de harcèlement contrairement aux jeux vidéos ou à snapchat.

Procédure pour faire enlever une vidéo diffusée à l'insu d'un élève : La famille récupère la vidéo, l'url de la vidéo. Elle appelle le 3018 ou réalise un dépôt sur la plateforme du 3018.

Autres possibilités : dépôt de plainte par les parents, bloquer le compte "Snapchat" après avoir fait des captures d'écran pour protéger la victime. Les parents peuvent également à cet âge garder le téléphone portable jusqu'à ce que la situation s'apaise

	Point de vigilance particulier pour les parents de cycle 3 (volonté d'appartenance à un groupe forte) ➤ <u>Situation 4 :</u> <i>A l'issue de la récréation, X vient se plaindre à la maîtresse qu'un élève le harcèle. Après discussion avec X, il apparaît que ce n'est pas la première fois que cette situation a lieu ; cela a déjà été le cas la veille, mais l'élève ne s'était pas plaint. Est-ce une situation de harcèlement ?</i> <u>Eléments d'analyse :</u> <u>NON ça n'est pas une situation de harcèlement mais c'est une situation à surveiller.</u> Actuellement le terme de harcèlement est travaillé dans toutes les classes, connu des élèves qui peuvent l'employer pour qualifier une situation. C'est alors à l'adulte de l'aider à analyser si c'est réellement du harcèlement ou une simple dispute. La limite entre conflit et harcèlement est à interroger dans ce cas ; il faudrait plus d'information. En cas de suspicion de harcèlement, les familles transmettent la situation à la cellule harcèlement (3018) <u>Intervention des parents :</u> Peur de parents de manquer quelque chose dans la journée de son enfant Gestion des conflits prise en compte dans l'école actuellement Besoin de rassurer les familles : ce phénomène existe mais touche un faible pourcentage d'enfants victimes, il y a beaucoup plus de chance d'avoir un enfant qui est témoin de situation de harcèlement Environ 5% des élèves du CE2 au CM2 seraient victimes de harcèlement. (source : https://www.education.gouv.fr/premiers-resultats-statistiques-de-l-enquete-harcelement-2023-380517) L'étude de ces situations permet de construire la définition du harcèlement et d'étudier le cas particulier du cyberharcèlement ⇒ Institutionnalisation du terme de harcèlement On parle de harcèlement à l'école quand l'élève est ciblé par des agissements répétés, nuisibles, dont il ne parvient pas à s'extraire. 3 critères : - Conscience de la nocivité de ses actes par l'auteur - Répétition des actes - Dissymétrie des rapports de forces (réelle ou perçue)
--	---

Temps 4 15 min	Explication du rôle de l'école : réponse au cas de harcèlement (protocole) en appui sur un cas-type Protocole suivi par l'école en cas de signalement d'une situation de harcèlement : 1. Accueil de l'élève victime présumée et recueil de sa parole 2. Mise en place de mesures de protection de l'élève 3. Accueil des parents de la victime présumée 4. Début de la journalisation des faits ⇒ Si la situation est avérée (l'école et l'équipe de circonscription ont suffisamment d'éléments pour déclencher le protocole national), alors le protocole national phAre est appliqué Protocole national phAre expliqué (voir diaporama) Questions des parents : Quelle sanction pour l'auteur ? très individualisée, décision d'équipe, il s'agit de comprendre pourquoi l'auteur fait ça pour s'assurer qu'il ne recommence pas, l'expulsion de l'auteur stricte ne permet pas de résoudre le problème. Possibilités : récréation différée, surveillance renforcée, changement de classe, interventions sur le climat scolaire Souvent les entretiens suffisent. La victime a besoin de voir que l'auteur est sanctionné. Le rectorat gère tout ce qui relève du cyber-harcèlement.
Temps 5 15 min	Rôle des parents En tant que parents Que faire face à une situation de harcèlement ? Victime présumée Signaler la situation à l'équipe éducative Parle immédiatement à un adulte de confiance à l'école. Lui dire de ne pas rester seule. Témoin Signaler la situation à l'équipe éducative Lui dire de refuser de participer aux moqueries ou aux rumeurs. Auteur présumé Signaler la situation à l'équipe éducative Faire comprendre que blesser quelqu'un n'est pas normal et que cela doit cesser. Demander la présentation d'excuses sincères à la victime. Aborder également le rôle du parent élu : interlocuteur privilégié école/parents mais rôle à clarifier en réunion de rentrée
Temps 6 5 min	Retour réflexif des parents : questions non évoquées Y a-t-il des intervenants qui peuvent faire des temps de sensibilisation sur la question du harcèlement pour qu'il y ait plus d'impact ? Oui, OCCE par exemple sur les messages, place du harcèlement dans les programmes
Temps 6 En classe, le lendemain du café des parents	Distribution du livret aux familles par l'équipe enseignante avec les coordonnées de Brune HARSTER-LAURENT